



Ecole-Collège

Fromente - Saint François



IMPORTANT

Le dossier complet est à retourner
impérativement avant le **31 MAI 2025**

2025
2026

DOSSIER CONTRIBUTIONS

ÉCOLE
14 rue du Castellard
62370 St-Didier-au-Mont-d'Or
Tél: 04 78 66 01 85
Mail: comptable@fromente.eu

COLLÈGE
1 route de Champagne
62370 St-Didier-au-Mont-d'Or
Tél: 04 78 35 86 03
Mail: comptable@fromente.eu



MODE DE CALCUL DE VOTRE CONTRIBUTION

Les frais de scolarité sont établis sur la base de vos revenus 2023 (avis d'imposition 2024), selon le mode de calcul suivant :

$$\text{Quotient familial annuel} = \text{Revenu fiscal de référence} / \text{Nombre de parts fiscales}$$

Ce quotient familial annuel est propre à notre établissement et vous permet de vous positionner dans une catégorie (de A à G) selon les tableaux ci-après :

Catégories et Tarifs correspondant au quotient familial

POUR L'ECOLE (maternelle et élémentaire)

QUOTIENT FAMILIAL ANNUEL	CATEGORIE	TARIF MENSUEL	TARIF TRIMESTRIEL
moins de 6 720 €	A	40,30 €	134,20 €
de 6721 € à 9 870 €	B	74,87 €	249,54 €
de 9 871 € à 13 125 €	C	91,03 €	303,42 €
de 13 126 € à 15 855 €	D	103,48 €	344,86 €
de 15 856 € à 18 060 €	E	108,12 €	360,18 €
de 18 061 € à 26 250 €	F	116,48 €	388,03 €
plus de 26 251 €	G	122,40 €	408,05 €

POUR LE COLLEGE

QUOTIENT FAMILIAL ANNUEL	CATEGORIE	TARIF MENSUEL	TARIF TRIMESTRIEL
moins de 6 720 €	A	45,60 €	152,08 €
de 6 721 € à 9 870 €	B	111,81 €	372,71 €
de 9 871 € à 13 125 €	C	133,01 €	443,39 €
de 13 126 € à 15 855 €	D	142,01 €	473,38 €
de 15 856 € à 18 060 €	E	151,88 €	506,27 €
de 18 061 € à 26 250 €	F	161,36 €	537,86 €
plus de 26 251 €	G	167,70 €	559,00 €

Pour les catégories A à F, vous devez fournir à l'établissement, sous pli cacheté à l'attention du service comptabilité, votre avis d'imposition 2024 du foyer fiscal où sont rattachés les enfants scolarisés.

En cas d'absence de cet avis, vous serez automatiquement placés dans la tranche de contribution maximale (G).

Après vérification par l'établissement et en cas d'erreur de catégorie, nous nous réservons le droit de modifier celle-ci après vous en avoir informé par courriel.

Déductions possibles :

- En fonction du nombre d'enfants inscrits dans l'établissement (maternelle, élémentaire, collège)
 - 1 enfant : plein tarif
 - 2 enfants : 10 % de réduction sur la totalité des scolarités
 - 3 enfants : 20 % de réduction sur la totalité des scolarités
 - 4 enfants et plus : 30 % de réduction sur la totalité des scolarités
- Famille dont l'un des parents travaille dans un établissement catholique (fournir obligatoirement un justificatif)
- Famille ayant des enfants à Fromente et Chevreul-Lestonnac (site St Didier seulement) : "réduction réseau" 5 % par enfant dans chaque établissement.

⚠ Tous les documents comptables (dont les factures) sont consultables et imprimables sur votre compte Ecole Directe ⚠

Dans un souci d'écologie, nous n'adressons plus de facture papier.

Toute édition de facture fera l'objet d'une information par mail.

Il est instamment demandé de **ne rien défalquer de la facture** mais, en cas de nécessité, de prendre contact avec le service comptabilité pour des problèmes éventuels. Une facture de régularisation, ou complémentaire, interviendra courant mars.

MODES DE RÈGLEMENT

Il existe 2 périodicités de règlement :

Nous privilégions le prélèvement, toutefois vous pouvez opter pour :

- Le règlement mensuel, par prélèvement uniquement, 09 échéances le 10 de chaque mois, de octobre 2025 à juin 2026 – merci de télécharger au moment des inscriptions/réinscriptions, un RIB et le mandat signé (uniquement pour les nouvelles familles ou en cas de modification de vos coordonnées bancaires)
- Le règlement annuel, par chèque ou carte bancaire, au mois d'octobre 2025

Nous restons à votre écoute pour toute difficulté.



Tout règlement par chèque ou carte bancaire annuel doit être effectué dès réception de facture, à l'ordre de « Association Ecole de Fromente ».

Tout rejet de chèque, ou de prélèvement, fera l'objet d'une facturation de frais d'un montant de 12 €.

L'APEL (Association Des Parents d' Élèves de l' Enseignement Libre)

L'Apel est une équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation des établissements.

Ses actions : accueil des nouveaux parents, organisation de manifestations, soutien financier de projets (sorties scolaires, voyages, CDI...).

La cotisation APEL pour l'année 2025–2026 est de 12 € par famille.

La cotisation à l'Apel du Rhône, Fédération Départementale, est à ne régler qu'une seule fois, auprès de l'établissement privé où est scolarisé le plus jeune de vos enfants : 17,10 € par famille.

Ces montants seront portés sur votre facture annuelle du mois de septembre.

FRAIS ADMINISTRATIFS

Une somme forfaitaire de 30 € par famille, couvrant les frais administratifs et fournitures diverses, sera portée sur votre facture.

ASSURANCE SCOLAIRE **Mutuelle Saint-Christophe**

Notre établissement a contracté auprès de la Mutuelle Saint-Christophe une assurance scolaire et extra-scolaire **pour l'ensemble des élèves** dont le coût est intégré à vos contributions.

Cette assurance couvre :

- Tout accident corporel dont votre enfant pourrait être victime dans la limite des garanties souscrites et des plafonds déterminés par le contrat (cf. dépliant joint)
- 24h/24, 7j/7, 365 jours par an
- Pendant toutes les activités scolaires et extra-scolaires

En conséquence, vous n'avez pas d'obligation de souscrire une assurance scolaire individuelle pour votre enfant, sauf si vous souhaitez bénéficier pour votre enfant de garanties complémentaires.

Pour toute précision, veuillez contacter l'établissement.



DEMI - PENSION

Elle concerne les repas du lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le prix d'un repas comprend : la nourriture, les salaires et charges du personnel de cuisine, d'entretien, de surveillance, du matériel et des aménagements.

Des cartes de cantine seront distribuées à chaque élève et facturées 5,00 €.

Pour toute perte de carte ou détérioration (coloriages divers, décapage, ...), il sera demandé 10,00 € à l'élève.

Différentes possibilités sont offertes aux familles :

L'abonnement annuel ou trimestriel : (cf. tableau ci-dessous).

Les familles peuvent choisir un, deux, trois ou quatre jours fixes où l'élève prendra régulièrement son repas au collège.

Des changements de demi-pension ne peuvent être effectués qu'en fin de chaque période (voir dates dans le tableau ci-dessous).

Les repas occasionnels seront facturés au prix de **8,70 €**.

TARIF DE LA DEMI-PENSION					
Nombre de Jours	COUT ANNUEL Demi-Pension	COUT TRIMESTRIEL			COUT MENSUEL Sur 10 mois
		1 ^{ère} Période (01/09 au 19/12/2025)	2 ^{ème} Période (05/01 au 03/04/2026)	3 ^{ème} Période (20/04 au 26/06/2026)	
1	242,25 €	96,90 €	76,15 €	69,20 €	24,23€
2	484,50 €	193,80 €	152,30 €	138,40 €	48,45€
3	726,75 €	290,70 €	228,40 €	207,65 €	72,68€
4	970,00 €	388,00 €	305,00 €	277,00 €	97,00€

N.B. : La seule demande de remboursement autorisée, sera en cas d'absence médicale justifiée de plus de 2 semaines, adresser votre justificatif au service comptabilité

ETUDE

Elle offre la possibilité d'un travail personnel et en silence. Elle a lieu de 17h15 à 18h15.

Le coût forfaitaire **par période** (goûter compris) est de :

Ce service fera l'objet d'une **facturation supplémentaire** par période (une en septembre, une en janvier et une en avril). Les changements ne peuvent être effectués qu'en fin de chaque période.

Possibilité de rester **occasionnellement** à l'étude : 8,50 € par jour et par enfant.

TARIF DE L'ETUDE DU SOIR			
1 jour	2 jours	3 jours	4 jours
47,50 €	95 €	142,50 €	190 €

VOYAGES - SORTIES

Des voyages et des sorties pédagogiques seront proposés aux élèves des différents niveaux : par exemple, en Angleterre, Espagne et pour les germanistes notamment en Allemagne (un seul voyage par élève pendant l'année).

Une participation spécifique sera alors demandée aux familles.

En raison de nombreux impayés par la modalité Carte Bleue, nous n'accepterons plus que deux modes de paiement : par chèque, ou par prélèvement (nous étalons le plus possible le coût du voyage sur les mensualités dès la connaissance de la date du départ).

Pour chaque voyage, des arrhes seront demandés pour valider la participation de l'élève.